

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Pôle Gestion publique

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse : 8 place d'Espagne 64 019 PAU CEDEX

Téléphone : 05-59-82-24-00

Le 19/02/20

La Directrice départementale des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques
Pôle d'évaluation domaniale

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric DUNY

Téléphone : 05 59 82 24 59

Courriel : eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. : 2020-40317v0085

à

Monsieur le Président
Communauté de communes
Maremne Adour Côte Sud
40 230 SAINT-VINCENT de TYROSSE

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

DÉSIGNATION DU BIEN : TERRAINS CONSTRUCTIBLES

ADRESSE DU BIEN : ZAE du MARLÉ, TOSSE

VALEUR VÉNALE : 55 €/m² HT

1 – SERVICE CONSULTANT

La CC MACS

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. L' HERRANT

2 – Date de consultation

: 27/01/2020

Date de réception

: 27/01/2020

Date de constitution du dossier « en état »

: 27/01/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de lots viabilisés en zone d' activité.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle AI 133 et 473, lots 1 à 4 et 10 à 20. Diverses superficies.

5 – SITUATION JURIDIQUE

- nom du propriétaire : la CC MACS.

- situation d'occupation : libres.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

AUe.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative.

La valeur de commercialisation de ces lots est estimée à 55 €/m² HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

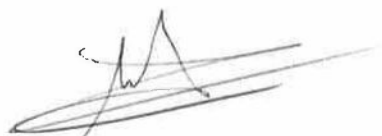
Dix-huit mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice départementale des Finances publiques
et par délégation,



Marie-Françoise EVEN
Inspectrice divisionnaire